

Burundi : Nouvelle politique sectorielle du ministère de la Justice

@rib News, 29/03/2012 â€“ Source XinhuaLe ministÃ©re burundais de la Justice et Garde des Sceaux vient d'Ã©laborer un nouveau document de sa politique sectorielle pour la pÃ©riode 2011-2015 qui vise principalement une justice indÃ©pendante, une justice pour tous et une justice pÃ©nale humanisÃ©e. Â« Le document se veut rÃ©aliste et se prÃ©sente comme une rÃ©ponse Ã la demande de justice, une demande exprimÃ©e Ã travers les dÃ©fis frÃ©quemment relevÃ©s dans le secteur Â», a indiquÃ© jeudi le ministre de la Justice et Garde des Sceaux du Burundi, Pascal Barandagiye, au cours d'une rÃ©union avec les partenaires techniques et financiers du ministÃ©re.

Pour arriver Ã une telle justice indÃ©pendante pour tous et humanisÃ©e, le ministÃ©re entend mener une sÃ©rie d'actions concrÃ©tes. Entre autres actions, le ministÃ©re de la Justice va asseoir la place judiciaire comme troisiÃ©me pouvoir aux cÃ´tÃ©s de l'exÃ©cutif et du lÃ©gislatif, renforcer les capacitÃ©s du ministÃ©re et de ses administrations sous tutelle, dÃ©velopper les compÃ©tences professionnelles des acteurs de la justice, et amÃ©liorer l'encadrement des juridictions et la dÃ©ontologie avec l'introduction d'un code de dÃ©ontologie. Le ministÃ©re de la Justice va Ã©galement procÃ©der Ã la dÃ©concentration du financement des juridictions pour permettre Ã celles-ci de s'approvisionner plus rapidement afin d'amÃ©liorer leurs fonctionnements quotidiens, Ã la rÃ©forme de la justice de proximitÃ© et Ã l'amÃ©lioration de l'orientation des justiciables avec la crÃ©ation des bureaux d'accueil dans toutes les juridictions. Il va enfin mettre en place un systÃ©me d'aide lÃ©gale pour faciliter l'accÃ©s des populations Ã un conseil juridique et garantir dans le pÃ©nÃ©ral le droit Ã la reprÃ©sentation judiciaire des personnes particuliÃ©rement vulnÃ©rables, rendre la chaÃªne pÃ©nale plus efficace et plus juste avec la vulgarisation de la politique pÃ©nale de mÃªme que la coordination entre la police judiciaire et les parquets, amÃ©liorer les conditions de dÃ©tention et mettre en place un systÃ©me d'une administration de la justice pour mineurs. Â Â Â Ce document vient s'ajouter Ã d'autres mesures importantes qui ont Ã©tÃ© mises en oeuvre ces cinq derniÃ©res annÃ©es pour amÃ©liorer les conditions d'accÃ©s Ã la justice et crÃ©dibiliser le rÃ´le des magistrats.